



Quelques définitions

Aléa moral

Dans une relation "principal"- "agent", le principal fait face à de l'aléa moral lorsque l'agent peut prendre des décisions "non observables". Ces décisions, du fait de la divergence d'objectifs entre ces deux protagonistes, peuvent ne pas être dans l'intérêt du principal. L'assurance maladie est un exemple d'aléa moral dans la mesure où les dépenses résultant de la transaction entre le patient et le médecin ne peuvent être contrôlées par l'assureur.

Antisélection (ou sélection adverse)

Dans une relation "principal"- "agent", le principal fait face à de l'antisélection si l'agent détient de l'information privée au moment de l'écriture du contrat entre les deux parties. C'est une situation d'asymétrie d'information. Citons le cas du marché des voitures d'occasion, où de l'information pertinente est détenue par le vendeur et où l'acheteur risque de choisir la voiture la moins sûre, faute d'informations suffisantes.

Barrières à l'entrée

En économie, ce sont les obstacles qu'a à surmonter une entreprise désirant attaquer un nouveau marché : rendements d'échelle, investissements déjà entrepris par les entreprises en place (capacités de production, apprentissage, propriété intellectuelle, fidélisation des clients, effets de réseau), etc. Exemples d'industries à fortes barrières à l'entrée : les biotechnologies, les industries de réseau, l'industrie spatiale. De nombreuses réglementations (instauration de normes, etc.) peuvent agir comme barrières à l'entrée.

Capital-risqueur

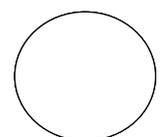
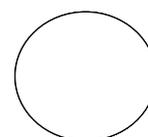
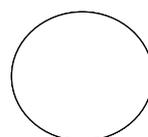
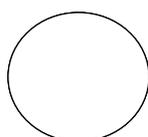
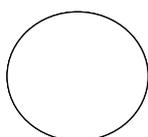
Un capital-risqueur engage ses propres capitaux ainsi que ceux d'autres investisseurs dans une entreprise non cotée, en général une start-up. Il ne se contente pas de sélectionner de telles entreprises mais intervient très régulièrement dans leur gestion (nouvelles étapes du financement, conseil, cadres, remplacement de l'entrepreneur, etc.). Enfin, il prévoit un mécanisme de désengagement de la start-up (comme une introduction en bourse) au bout de 4 ou 5 ans, afin de libérer de l'argent pour investir dans de nouvelles entreprises.

Concurrence pure et parfaite

État de la concurrence sur un marché dans lequel les vendeurs et les acheteurs considèrent qu'ils n'ont pas d'influence sur les termes de l'échange, en particulier sur les prix ; ceci nécessite une atomicité de l'offre et de la demande, une homogénéité des produits et une bonne information des acteurs.

Concurrence imparfaite

État de la concurrence qui se caractérise par des défauts d'information, l'existence de barrières à l'entrée, de rendements croissants ou de surprofits liés à des positions de monopoles. En pratique, peu de marchés sont fortement concurrentiels. La concurrence imparfaite dans ses cas extrêmes motive le droit de la concurrence, qui cherche à rendre les marchés plus efficaces et surveille les accords entre concurrents et les abus de position dominante.



Crise de change

Perte de valeur de la devise par rapport aux devises étrangères. Un pays dont la devise est fixée par rapport à d'autres devises (taux de change fixe) s'expose à devoir défendre sa devise en cas de perte de confiance du marché.

Équilibre parfait

Dans un équilibre parfait, chaque joueur prédit correctement l'impact de ses choix sur le comportement futur des autres joueurs.

Information asymétrique

On parle d'asymétrie de l'information lorsqu'au cours d'un échange ou contrat, certains participants disposent d'informations pertinentes que les autres n'ont pas. Cette asymétrie est source d'aléa moral et d'antisélection.

Économétrie

L'économétrie est l'étude des phénomènes économiques à partir de l'observation statistique de grandeurs pertinentes pour décrire ces phénomènes. Elle permet de réaliser des prévisions de l'évolution de ces grandeurs économiques et de simuler l'impact de mesures de politique économique.

Macroéconomie

La macroéconomie concerne l'approche théorique qui étudie les grandes structures et les phénomènes globaux. Elle examine, par exemple, les relations entre les grands agrégats économiques, le revenu, l'investissement, la consommation, le taux de chômage, l'inflation, etc.

Microéconomie

Branche de l'économie qui analyse le comportement économique au niveau d'entités individuelles, telles qu'un consommateur ou une entreprise. Son objet principal est d'analyser et de prédire le comportement de ces entités, en termes de production et de consommation, d'équilibre du marché financier, d'offre et de demande d'emploi.

Oligopole

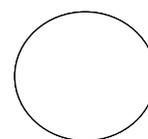
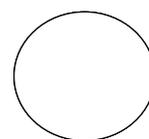
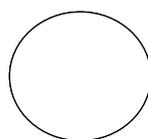
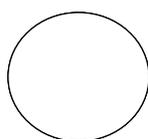
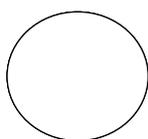
Situation qui se rencontre lorsque, sur un marché, il y a un nombre très faible d'offres (vendeurs) et au contraire, un nombre élevé de demandeurs (acheteurs). Le monopole en est un cas extrême. En pratique, les monopoles ou oligopoles exploitent leur pouvoir de marché en pratiquant par exemple des prix plus élevés qu'en situation concurrentielle.

Réglementation prudentielle

Suite à une mutation financière dans les années 80 et 90, les modalités de l'intervention publique dans la sphère bancaire et financière ont beaucoup évolué. L'objectif de l'intervention publique qui prévalait encore dans les années 80, en France et dans de nombreux autres pays européens, était essentiellement de se substituer au marché défaillant, en administrant les prix (taux créditeurs versés aux déposants, taux débiteurs dus par les emprunteurs, commissions) et les volumes (encadrement du crédit, contrôle des changes). Le démantèlement de ce type de contrôle (la déréglementation) a laissé place à une supervision prudentielle dont le but est d'orienter les comportements des institutions financières vers plus de prudence, tout en laissant jouer les mécanismes de marché et en veillant particulièrement au maintien de conditions équitables et loyales de concurrence. La réglementation prudentielle vise à résoudre le problème du manque de surveillance des institutions financières par les déposants individuels et à éviter les risques systémiques (de contagion de faillites).

Théorie de l'agence (ou problèmes d'agence)

La théorie de l'agence tire son nom de la relation d'agence qui lie le "principal" (celui qui délègue un pouvoir décisionnel), à l'"agent". En raison des divergences d'intérêt entre principaux et agents, des asymétries d'information et du caractère incomplet des contrats, elles sont génératrices de coûts d'agence et donc de pertes de valeur. La fonction des organisations et des mécanismes organisationnels est de réduire ces coûts. Dans la théorie de l'agence, une entreprise est un faisceau de relations d'agence.



De manière générale, cette théorie s'applique simultanément à l'architecture de l'entreprise et à la répartition des formes organisationnelles. Les éclairages fournis portent tant sur les questions de centralisation-décentralisation, de régulation des entreprises, de systèmes de rémunération et de mesure de la performance que de gouvernement des entreprises.

Théorie de l'information (ou des incitations ou des contrats)

La théorie des incitations est à la base des développements théoriques de l'économie de l'information, qui décrit la façon dont les acteurs utilisent de façon stratégique l'information qu'ils possèdent. Chaque membre de la société répond aux incitations de nature économique que leur procure leur environnement. La théorie moderne des incitations étudie les moyens employés par un acteur économique pour inciter des agents qui disposent d'une information privée à la lui révéler ou à se comporter au mieux de ses intérêts.

Théorie des jeux

La théorie des jeux se propose d'étudier des situations (appelées "jeux") où des individus prennent des décisions, chacun étant conscient que le résultat de son propre choix dépend de celui des autres. C'est pourquoi on dit parfois de la théorie des jeux qu'elle est une "théorie de la décision en interaction". Les "jeux" sont constitués de trois éléments : les joueurs, leurs ensembles de stratégies (un par joueur) et les règles du jeu (qui portent notamment sur les gains et l'information de chacun). Pour utiliser les techniques de cette théorie, il faut toutefois que le contexte dans lequel les décisions sont prises soit spécifié avec précision.

Théorie des organisations

Née au début du siècle des efforts déployés par certains chefs d'entreprise, comme Taylor ou Fayol, la théorie des organisations s'est alors constituée en discipline scientifique autonome, regroupant des chercheurs de diverses branches des sciences humaines : psychologues et psychosociologues, sociologues, économistes, juristes et historiens, spécialistes du management. Elle vise notamment à rassembler les connaissances acquises sur le fonctionnement des organisations, la manière dont il convient de les diriger, le comportement de ses différents membres et leurs motivations.

